

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 21 septembre 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	19	8	2	4

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
26	1	0	0

Membres présents :

BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GARDELLE Bruno, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Membres ayant donné pouvoir :

BAUDEMONT Dominique donne pouvoir à DEVAUX Nathalie, BODIN Pascal donne pouvoir à TERRIER Gilles, CHABANAT Christine donne pouvoir à LOURADOUR Patricia, CHAUVERGUE Laurence donne pouvoir à DUPUY Nathalie, GLANGEAUD Delphine donne pouvoir à SIMON Philippe, SERRU Marie-Claire donne pouvoir à CHADELAUD Michel, SIMON Isabel donne pouvoir à PONS Gérard, VERGNE Didier donne pouvoir à LENOBLE Monique.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

DOLLEY Alain, ROGER Edouard.

Absents :

CAMBOU Stéphane, GANE Isabelle, MENUCELLI Thierry, PLAZANET Mélanie.

Secrétaire de séance : Nathalie DEVAUX.

DELIBERATIONS

Délibération n° 84 – 2017 : Taxe d'habitation : suppression de la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de taxe d'habitation

Vu l'article 1411 du code général des impôts ;

Monsieur le Président expose les dispositions du II quater de l'article 1411 du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire de supprimer la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de taxe d'habitation.

Considérant les propositions de la Commission Finances ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à la majorité :

↳ 1 VOIX CONTRE (GARDELLE Bruno) - ↳ 26 VOIX POUR

- DE SUPPRIMER la correction des abattements liée au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation ;
- DE CHARGER, Monsieur le Président, de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 29 septembre 2017

Le Président,

Jean Pierre FAYE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS



Acte rendu exécutoire le :

Publié le : 3/10/17